



Infirmiè·re indépendant·e

Statut Social INAMI



De quoi s'agit-il ?

Prime versée, chaque année par l'INAMI au profit des infirmier·e·s indépendant·e·s qui :

- ↳ Sont **indépendantes à titre principal**
- ↳ Ont facturé **plus de 33.000 EUR de prestations** aux mutuelles
- ↳ **Ont souscrit un contrat** sur lequel l'INAMI peut verser la prime



Que vous apporte cette prime ?

- ↳ La **constitution de votre Pension Complémentaire**
- ↳ Une prime nette **ni soumise à l'impôt, ni aux cotisations sociales**



Avantages du contrat Pension Libre Complémentaire Sociale Curalia

- Permet de se constituer une **Pension Complémentaire financée par** :
 - ↳ **L'INAMI** : si l'infirmier·e indépendant·e répond aux conditions notamment en terme d'activité, l'INAMI finance sa Pension Complémentaire
 - ↳ **L'infirmier·e elle-même** dans le cadre de la Pension Libre des indépendants*
- Possibilité d'**utiliser l'épargne** déjà constituée **pour l'achat ou la rénovation d'un bien immobilier**
- **Optimalisation fiscale** : les primes personnelles versées sont 100% déductibles fiscalement
- **Protection** complémentaire **en cas d'incapacité de travail, invalidité, décès et prime de maternité**
- Vous donne **accès à une assurance hospitalisation (DKV)** à un tarif très avantageux
- **Frais d'entrée** parmi les plus **bas** du marché : 2,95%
- **Transparence** : le rendement communiqué = le rendement **NET** accordé
- **Taux d'intérêt applicable sur les primes versées en 2024: 2,25% NET + participation** bénéficiaire éventuelle**
- **Taux d'intérêt garanti** applicable à l'ensemble de l'épargne constituée et **révisable annuellement** : 0,70% NET en 2024 + participation bénéficiaire éventuelle**

Solution
2-en-1


curalia
for your **life**

* Le contrat Pension Libre Complémentaire est un produit d'assurance vie branche

** Les rendements du passé ne sont pas une garantie pour le futur

Exemple du capital généré par le Statut Social INAMI sur une Convention Sociale de Pension

Infirmièr.e âgé de 24 ans: prime INAMI 593,44 EUR indexée à 2%

Capital	Rendement annuel moyen (en EUR)					
	0,50%	1,00%	1,50%	2,00%	2,50%	3,00%
À 34 ans	6.013	6.119	6.229	6.341	6.456	6.575
À 45 ans	14.095	14.702	15.348	16.033	16.761	17.534
À 56 ans	23.777	25.460	27.308	29.341	31.578	34.043
À 67 ans	38.440	41.997	46.039	50.640	55.887	61.880

EN RÉSUMÉ:

- ✓ La solution 2-en-1 qui combine la prime INAMI et la Pension Complémentaire
- ✓ LA solution pension la plus avantageuse pour profiter de la déduction fiscale et payer moins d'impôts
- ✓ Des frais d'entrée parmi les plus bas du marché (2,95%)
- ✓ La possibilité d'utiliser une partie de l'épargne constituée pour l'achat ou la rénovation d'un bien immobilier

« Le Statut Social INAMI est une des contreparties accordées aux infirmièr.e.s indépendant.e.s qui appliquent la convention INAMI »

Des questions ?

Vous souhaitez une simulation personnalisée ?

Contactez-nous via info@curalia.be ou via 02/735.80.55

